



AVIS D'INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Refonte de l'adressage sur la Commune de Furiani

Afin d'améliorer la sécurité, la distribution postale, la gestion des réseaux et l'accès aux services numériques, la Commune de Furiani a procédé à la refonte de son adressage. Certaines voies de la Commune ont été nommées, renommées ou renumérotées.

Pour mettre à jour vos informations, un certificat d'adressage délivré par la Commune est indispensable.

Pour l'obtenir, transmettez votre demande par courrier, mail ou en présentiel à la Mairie du lundi au vendredi de 08h à 12h en joignant les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Plan de situation du domicile et numéro de parcelle

Pour simplifier vos démarches, le site officiel **www.service-public.fr** permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « ***changement d'adresse en ligne*** ».

À savoir :

- Votre certificat d'immatriculation doit être mis à jour.
- Les entreprises doivent informer le Greffe de leur changement d'adresse.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le service urbanisme de la Mairie au 04.95.30.79.70 ou par courriel à : urbanisme@mairie-furiani.corsica